



# Evaluation Régionale De Base

Région I: Algérie, Maroc, Tunisie

10 septembre 2020  
Sofiane Benguergoura



Financé par  
l'Union européenne



Plan d'action pour  
la Méditerranée  
Convention de  
Barcelone



Regional Activity Centre  
for Sustainable Consumption  
and Production

---

01	Introduction	3
02	Cadre politique et réglementaire	5
03	Conditions du marché	11
04	Contexte socioculturel	17
05	SWOT (FFOM)	21
06	Références	25

---

Ce rapport est une évaluation de base des pays méditerranéens de la région I (Algérie, Maroc, Tunisie) et des conditions régionales des entreprises vertes et circulaires. Il contient un bref aperçu du cadre politique ainsi que du contexte économique et socioculturel.

Les pays analysés présentent des similitudes en termes de PIB par habitant, de géographie (comportant des zones côtières, zones agricoles et forestières et zones désertiques), de culture mais sont différents en termes de taille de population, de distribution du PIB par secteur d'activité économiques et de disponibilité de ressources naturelles. Les trois pays sont confrontés à des défis économiques et sociaux communs tels que la stabilité macro-économique, la réduction du taux de chômage, le développement humain et la sécurité alimentaire.

Indicateurs socio-économiques	Algérie	Maroc	Tunisie
Population (en million) <sup>1</sup>	42,6	35,2	11,7
PIB par habitant (en USD)	4237	3359	3423
Croissance annuelle moyenne du PIB sur 10 ans (en %)	2,6	3,1	1,8
Agriculture et pêche (% PIB)	12	12	10
Industrie (% PIB)	6	16	15
Bâtiment et génie civil (% PIB)	12	6	4
Hydrocarbure (% PIB)	19	<2	2
Tourisme (% PIB)	1,7	7	6 à 7
Taux de chômage (en %)	12,1	9,0	15,5

<sup>1</sup> The Global Competitiveness Report 2019

Les trois pays ont une empreinte écologique relativement faible, ainsi que des émissions modérées de gaz à effet de serre et font face à des défis environnementaux, tels que la rareté de l'eau et la production de déchets. Le Maroc et la Tunisie doivent faire face, en outre, au déficit de ressources en énergie primaire.

Indicateurs environnementaux	Algérie	Maroc	Tunisie
Empreinte écologique (en hag/capita)	0,9	1,1	1,0
Part de la consommation d'énergie renouvelable (en %)	0,1	11,3	12,6
Émissions annuelles de dioxyde de carbone par habitant (en tonnes)	3,70	1,74	2,65
Déchets ménagers et assimilés (DMA) (en kg/habitant/an)	309	217	222
Taux de valorisation des DMA (recyclage + compostage + énergie) en %	7	8	9
Surface agricole certifiée bio en % de la surface agricole utile	0,013	2,18	6,3
Ressources renouvelables internes en eau douce (m <sup>3</sup> /habitant en 2014) <sup>2</sup>	289	848,1	379,2
Utilisation d'engrais (en kg par ha de terres arables) <sup>3</sup>	22,3	71,1	59,3

<sup>2</sup> <https://databank.banquemondiale.org>

<sup>3</sup> <https://www.theglobaleconomy.com>

Il existe des similitudes entre les trois pays en matière de traitement des déchets. Le mode d'élimination le plus répandu est la mise en décharge. Les taux de recyclage sont relativement faibles même si le Maroc a atteint un taux de recyclage de 46% pour certains déchets comme les métaux. Cette situation montre qu'il y a un potentiel important d'économie de matières premières primaires à travers l'utilisation de matière circulaire provenant de matériaux récupérés. Dans cette perspective, les stratégies nationales de gestion des déchets, dans les trois pays, visent à réduire les déchets à la source et à l'augmentation des taux de recyclage et de valorisation par l'amélioration des infrastructures de collecte et de recyclage et du cadre juridique régissant la gestion, le contrôle et l'élimination des déchets. Il est donc opportun de soutenir les entreprises vertes et circulaires qui contribuent à la gestion des déchets aux niveaux local et régional.

L'agriculture constitue un secteur économique important pour les trois pays qui ont réussi à atteindre l'autosuffisance alimentaire pour la plupart des produits maraîchers et fruitiers mais peinent à l'atteindre pour les produits de base tels que les céréales, sucre et oléagineux. Le Maroc se démarque par la couverture à 100 % de tous ses besoins en viandes et lait. Entraînés par une dynamique des marchés internationaux en faveur des produits biologiques, la Tunisie a augmenté considérablement ses surfaces cultivées certifiées biologiques, le Maroc a opté plutôt pour l'exploitation des surfaces sauvages (non cultivées) offrant des produits spontanés naturellement bio. En Algérie, l'agriculture biologique se développe timidement mais reste cependant le pays qui utilise le moins de fertilisant pour la production agricole.

En résumé, cette évaluation de base est une brève évaluation du contexte politique, économique et socioculturel sur la base d'une revue de la littérature ainsi que d'une enquête auprès des parties prenantes nationales. Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive, mais elle met simplement en évidence certains éléments (politiques) importants qui sont pertinents pour les entreprises vertes et circulaires.



# 02 Cadre politique et réglementaire



## Général

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie, à l'instar des pays de la méditerranée, sont résolument engagés dans une dynamique de développement durable. Ce développement est un objectif inscrit dans les constitutions des trois pays.

Les trois pays ont développé leurs stratégies nationales de l'environnement et du développement durable, et ont signé ou adhéré à la majorité des conventions, traités et accords internationaux en faveur du développement durable et la protection de l'environnement. Ils transposent progressivement leurs engagements internationaux dans leurs politiques nationales à travers l'élaboration de dispositifs législatifs et réglementaires encadrant et soutenant le développement durable.

Les trois pays sont également engagés dans une transition énergétique vers les EnR et l'efficacité énergétique et ont développées des stratégies ambitieuses dans ce domaine. Ils ont en outre élaboré leurs plans climat nationaux.

Parallèlement à ces stratégies et plans nationaux qui représentent le cadre politique global, les trois pays ont élaboré des politiques sectorielles et des stratégies spécifiques en faveur de l'économie verte et circulaire (EC).



## Stratégies et plans d'action nationaux pour l'économie circulaire

D'une manière spécifique les trois états ont inscrit l'économie circulaire dans leurs stratégies, plans et programmes et ont développé, en 2015, dans le cadre du programme SwitchMed, leurs plans cadres nationaux pour les modes de consommation et production durable (PCN-MCPD).

Le gouvernement algérien s'est engagé, dans son plan d'action de 2020, à actualiser et mettre en œuvre le plan national d'action des MCPD, à développer l'agriculture et la pêche durables, à soutenir la création d'activités.

Le gouvernement marocain, dans son programme gouvernemental de 2017, s'est engagé à l'élaboration de plans de développement régionaux et provinciaux, basés sur l'économie verte, à l'introduction de nouvelles incitations financières au profit des nouvelles très petites et moyennes entreprises (TPME) et startup qui investissent dans les secteurs prometteurs.

La Tunisie s'est dotée de stratégies intersectorielles en faveur de l'économie circulaire, notamment la stratégie nationale de l'économie verte (SNEV) s'appuyant sur l'agriculture durable, la gestion intégrée des déchets, la promotion du tourisme durable, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.



## Instruments fiscaux et financiers

Plusieurs taxes sont instituées pour réduire la consommation de ressources ou la production de déchets, ainsi, que des avantages fiscaux et financiers pour stimuler la création d'entreprises.

L'Algérie a introduit la taxe d'efficacité énergétique, la taxe sur les ventes des produits énergétiques aux industriels, la taxe sur les pneus neufs, la taxe sur les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes dont l'utilisation génère des huiles usagées, la taxe sur les sacs en plastique et la taxe d'incitation au déstockage des déchets spéciaux et/ou dangereux. En outre, depuis 2016, l'état lève progressivement les subventions sur l'énergie (électricité, gaz, et combustibles) en augmentant les prix unitaires ainsi que le taux de TVA qui est passé de 7 à 19%. D'autre part, la législation algérienne a prévu des exonérations et allègements fiscaux pour les personnes physiques exerçant dans la collecte du papier usagé et déchets ménagers ainsi que les autres déchets recyclables. En outre, il existe une multitude de subventions et d'avantages fiscaux et financiers pour stimuler et soutenir la création et le développement d'entreprises et de startup.

Le Maroc, prévoit, d'une part, un certain nombre de taxes, notamment, la taxe sur l'extraction des produits de carrière, les taxes intérieures sur les produits énergétiques, la taxe spéciale sur le ciment, la taxe écologique sur la plasturgie, la taxe spéciale sur le fer à béton, la taxe spéciale sur le sable et, d'autre part, des exonérations et réductions fiscales comme la réduction de la TVA sur la voiture économique, sur les chauffe-eaux solaires et l'exonération totale et permanente des revenus des plantations sylvestres non fruitières destinées à préserver les sols de l'érosion. Il existe en outre des dispositifs d'allègement fiscal notamment pour les nouvelles entreprises ainsi que pour les auto-entrepreneurs avec une fiscalité avantageuse variant seulement de 0,5 à 1% du chiffre d'affaire.

La Tunisie a prévu plusieurs taxes en relation directe ou indirecte avec l'environnement : la taxe sur la protection de l'environnement (TPE) (taxe imposée aux fabricants et importateurs de matières premières en plastique et de produits polluants), la taxe sur la maîtrise de l'énergie, le droit de consommation sur les essences et huiles ainsi que la taxe sur le repos biologique payée sur le chiffre d'affaires local des producteurs de produits de la pêche. Parallèlement, le nouveau cadre juridique de l'investissement, a prévu une prime de développement durable, des taux réduits d'imposition sur les bénéfices des entreprises spécialisées dans la collecte, la transformation, la valorisation, le recyclage ou le traitement des déchets et des ordures, des incitations financières pour l'investissement en agriculture biologique et des aides aux équipages et armateurs des unités de pêche cessant toute activité durant la période fixée pour le repos biologique. D'autres réductions d'impôts sur les bénéfices sont prévues pour stimuler la création d'entreprises.



### Récupération des déchets

L'Algérie a élaborée en 2001 sa stratégie nationale de gestion des déchets (déclinée en PROGDEM et PNAGDES) qui est actuellement en cours de révision pour évoluer en nouvelle stratégie nationale de gestion intégrée des déchets (SNGID) à l'horizon 2035. Le cadre juridique de la gestion des déchets est articulé autour de loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets et d'un ensemble de textes d'application. Cette loi a introduit le principe de la responsabilité élargie des producteurs. Cependant, l'application de ce principe n'est que partiellement effective et que pour quelques produits, notamment, les sacs plastiques, les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes, les pneus neufs, pour lesquels les producteurs (ou importateurs) payent une taxe

qui alimente, en partie, le fond national pour l'environnement et le littoral (FNEL). Par ailleurs, l'Agence Nationale des Déchets (AND), financée partiellement par le FNEL, est chargée d'organiser et d'améliorer en continu le système « Eco-Jem » pour la collecte et la valorisation des déchets d'emballage, en mettant en contact les générateurs des déchets, les entreprises de collecte et les entreprises de recyclage, valorisation ou élimination des déchets.

Le Maroc a élaboré, en 2018, une nouvelle Stratégie National de Réduction et de Valorisation des Déchets (SNRVD) visant à initier les pratiques de l'économie circulaire au niveau des territoires en développant des filières de valorisation des déchets créatrices d'emplois verts. Cette stratégie prévoit, entre autres, le renforcement du cadre législatif, réglementaire, institutionnel et financier ; la promotion de la réduction des déchets ainsi que la communication, la sensibilisation et l'éducation citoyenne. Le Maroc dispose d'un cadre juridique constitué par la Loi n°28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination (Dahir n°1-06-153 du 22 novembre 2006) ainsi qu'un ensemble de texte d'application notamment l'arrêté n°2850-15, du 10 août 2015, fixant les prescriptions particulières relatives à la collecte et à la valorisation des batteries usagées, qui a mis en œuvre le principe de la responsabilité élargi des producteurs pour la filière des batteries usagées.

La Tunisie a introduit, dès 1996, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) à travers la Loi n°96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination. L'application de ce principe a permis à la Tunisie d'organiser 04 filières REP notamment le système public de reprise et de valorisation des emballages usagés « ECO-Lef », introduit en 1997 ; le système public de reprise et de régénération des huiles lubrifiantes usagées « ECO-ZIT », introduit en 2002 ; le système public de gestion des accumulateurs usagés « Eco-Batterie », introduit en 2005 ; et enfin le système de Gestion des pneumatiques usagés, introduit en 2015. Ces Filières REP ne sont pas gérées par des éco-organismes créés par les producteurs mais il s'agit de systèmes publics gérés par l'Agence Nationale de Gestion des Déchets et financés par les producteurs. En outre, la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée et Durable des Déchets, élaborée en 2006, et actuellement en vigueur, vise la réduction des quantités de déchets, la promotion du traitement des déchets par la valorisation et le recyclage.

Ces cadres juridiques et ces stratégies ont pour effet de stimuler les activités de recyclage des déchets et donc favorable à l'économie circulaire.



### **Approches sectorielles**

#### **Partenariats public-privé (PPP)**

L'Algérie ne possède pas de cadre institutionnel et légal spécifiquement dédié aux PPP. Ceux-ci sont régis par le code des investissements et par les lois spécifiques à chaque secteur d'activité. Cette approche n'est pas encore très répandue mais elle a été mise en œuvre dans le secteur de l'eau, les transports et l'énergie.

Le Maroc a une longue expérience dans le domaine du partenariat avec le secteur privé dans plusieurs domaines, tels que l'énergie, les transports, l'enseignement supérieur, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets ainsi

que le secteur agricole. Ces partenariats sont régis par la Loi n°86-12 relative aux contrats de Partenariat Public-Privé (promulguée le 24 décembre 2014); la loi n°54-05 relative à la gestion déléguée des services publics (promulguée le 16 mars 2006) ainsi que d'autres lois sectorielles.

En Tunisie ces partenariats sont gérés par l'IGPP<sup>4</sup> qui a inscrit, en 2018, une liste de 33 projets<sup>5</sup> notamment dans le secteur de l'énergie, l'eau et l'environnement comme les projets de stations d'épuration, de stations de dessalement de l'eau de mer, le projet de transport et valorisation des déchets à Tunis et Djerba, les projets de valorisation des déchets à Bizerte, Gabès et Sousse, la station à vapeur cycle combiné à Skhira d'une capacité de 480 MW, etc. Ces PPP sont régis par la Loi n°49-2015 du 27 novembre 2015 relative aux contrats de partenariat public privé telle que modifiée par la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires.

<sup>4</sup> <http://www.igppp.tn/fr>

<sup>5</sup> <http://www.igppp.tn/sites/default/files/Manuel%20des%20Projets.pdf>

### Agriculture et pêche

En Algérie, parmi les objectifs fondamentaux de l'orientation agricole, objet de la loi n°08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole, est de garantir l'évolution d'une agriculture économiquement et socialement utile et écologiquement durable. Pour l'atteinte de cet objectif, la loi prévoit, entre autres, l'institution d'un système de qualité qui permet d'attester des conditions particulières de production et/ou de fabrication des produits de l'agriculture biologique.

En matière de pêche, la stratégie nationale pour la promotion d'une pêche responsable a inscrit, dans son plan d'action, la mise en place de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, le renforcement du dispositif réglementaire relatif aux mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques, l'amélioration de la connaissance des ressources halieutiques, l'installation de récifs artificiels pour la préservation et la conservation des ressources, la mise en place du système VMS de suivi et de contrôle et la conclusion de «pactes de pêche responsable» avec les professionnels.

Le Maroc a adopté, depuis 2009, le Plan Maroc Vert (PMV) qui est une stratégie de développement du secteur qui a pour fondement la sauvegarde des ressources naturelles pour une agriculture durable. A cet effet, les autorités ont élaboré un dispositif législatif et réglementaire assez complet afin de développer l'agriculture biologique. En outre, le Maroc a élaboré, en 2015, dans le cadre du programme SwitchMed, le plan sectoriel décennal pour une agriculture et alimentation durable qui s'inscrit dans le plan cadre national pour les MCPD. Enfin, en prolongement du PMV, une nouvelle stratégie agricole baptisée «Génération Green 2020-2030», a été approuvée en janvier 2020. Cette stratégie vise, d'une part, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes dans les zones rurales, et d'autre part, le développement d'une agriculture résiliente et durable. S'agissant du secteur de la pêche, la stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain « HALIEUTIS 2020 » est conçue autour de trois principes de base, notamment l'exploitation durable des ressources pour les générations futures. A cet effet, toutes les pêcheries, à intérêt commercial, sont aménagées sur la base de quotas et les flux contrôlés tout au long de la chaîne de valeur.



En Tunisie, la politique de développement agricole et rural vise une agriculture moderne assurant la sécurité alimentaire en tenant compte de la maîtrise de l'utilisation des ressources hydriques et la protection du patrimoine naturel. Dans ce cadre, la politique agricole a été structurée autour de programmes sectoriels notamment le programme « production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaire ». Dans ce programme, une importance a été accordée au renforcement de l'agriculture biologique (AB). Ainsi, la stratégie nationale pour le développement du secteur de l'agriculture biologique (2015-2020) a été élaborée et articulée autour du développement des filières biologiques, la création de zones pilotes spécialisées en AB et de circuits de bio-tourisme et enfin, le renforcement des capacités d'exportation des produits biologiques tunisiens<sup>6</sup>. Cette stratégie s'appuie sur un dispositif législatif et réglementaire adapté, notamment la loi n°99-30 du 5 avril 1999 relative à l'agriculture biologique, qui a fixé les règles de production, de préparation et de commercialisation selon le mode biologique, et qui a institué un système de contrôle et de certification. En outre, la Tunisie a élaboré, en 2016, dans le cadre du programme SwitchMed, son plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation durables dans le secteur de l'agroalimentaire<sup>7</sup>.

En matière de pêche, dans le cadre de sa politique de préservation des ressources halieutiques, la Tunisie a adopté une stratégie de lutte contre la pêche anarchique. Cette stratégie s'appuie sur des mesures techniques de conservation (normes et conditions réglementant l'emploi des engins de pêche, zones et saisons de pêche, nature et taille des espèces) ainsi que des moyens de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche (surveillance des navires par satellite, opérations de contrôle à bord des navires, etc.)<sup>8</sup>.

### Secteur de l'industrie manufacturière

Ce secteur est encadré par un dispositif législatif et réglementaire régissant les rejets solides, liquides ou gazeux dans le but d'éviter ou réduire la pollution industrielle. Les subventions accordées par les états de la région pour la mise en place de systèmes de management ISO 14001 ou ISO 50001 ont encouragé un grand nombre d'entreprises à adopter ces normes. Cependant, il n'existe pas encore dans ce secteur des politiques spécifiques pour la promotion de certains piliers de l'économie circulaire tels que l'approvisionnement durable, l'éco-conception, la symbiose industrielle ou l'économie de la fonctionnalité. En Tunisie la Loi n°35-2018 du 11 juin 2018 portant sur la responsabilité sociétale des entreprises, vient encourager les entreprises à adopter des pratiques durables.

### Tourisme

En Algérie, le ministère du tourisme a développé, en 2014, le Plan Qualité Tourisme Algérie (PQTA) qui prévoit l'attribution de la marque « Qualité Tourisme Algérie » aux établissements touristiques qui satisfassent un ensemble d'exigences notamment celles relatives à l'économie d'eau et d'énergie ainsi qu'une bonne gestion des déchets. Cette démarche qualité volontaire est supportée financièrement, en partie, par l'état. Par ailleurs, le secteur du tourisme est régi par le schéma directeur d'aménagement touristique ainsi que par les lois relatives au développement durable du tourisme ; aux règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages ; aux zones d'expansion et sites touristiques.

<sup>6</sup> H.E. Chebbi, J.-P. Pellissier, W. Khechimi, J.-P. Rolland. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.99. hal-02137636.

<sup>7</sup> Plan d'action national sur les modes de production et de consommation durables en Tunisie | 2016. Plan d'action décennal agroalimentaire 2016 - 2025

<sup>8</sup> La lettre de l'ONAGRI volume 1, n°3, trimestre 3 - 2015

Au Maroc, la stratégie du tourisme s'inscrit dans une démarche intégrée de développement durable, respectueuse de l'environnement et de l'authenticité socioculturelle. Ainsi le secteur touristique a élaboré un programme de tourisme durable. Ce programme a pour but de valoriser les ressources naturelles et rurales tout en les préservant, et de veiller au respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil en leur offrant des avantages socioéconomiques.

La politique du secteur du tourisme en Tunisie vise la diversification de l'offre touristique notamment à travers l'incitation à l'investissement en dehors des zones de tourisme traditionnel. Dans ce contexte une étude stratégique sur le développement de l'écotourisme a été finalisée en 2009 et qui a identifié un potentiel relativement important pour le développement de cette filière en Tunisie<sup>9</sup>. Par ailleurs, dans le cadre du programme SwitchMed, la Tunisie a préparé, en 2016, son plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation durables dans le secteur du tourisme<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> <http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/135-contenu-fr/environnement-en-tunisie/l-ecotourisme/260-etude-strategique-pour-la-promotion-de-l-ecotourisme-en-tunisie>

<sup>10</sup> Plan d'action national sur les modes de production et de consommation durables en Tunisie | 2016. Plan d'action décennal tourisme 2016 - 2025.

### Bâtiments et construction

En Algérie, ce secteur est régi par la loi n°90-29 du 1 décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, modifiée et complétée, ainsi qu'à un grand nombre de textes réglementaires relatifs à la réglementation technique du bâtiment ainsi qu'aux technologies de la construction. Si la dimension sociale et environnementale sont obligatoirement prises en compte dans l'urbanisme et la production architecturale, notamment pour réduire l'empreinte du bâti sur le sol à valeur environnementale, l'utilisation de matériaux durables ou de techniques de constructions vertes, n'est pas réglementée.

Le Maroc a élaboré, en 2015, dans le cadre du programme SwitchMed, le plan d'action sectoriel décennal pour l'éco-construction et les bâtiments durables et qui s'inscrit dans le plan cadre national pour la consommation et production durables. Ce plan vise une plus grande prise en compte de l'efficacité des ressources dans la conception architecturale, une conception de bâtiments sobre en carbone et résilients au climat et l'amélioration de l'environnement interne (confort optique, acoustique, thermique et qualité de l'air).

En Tunisie, les bonnes pratiques en matière de MPCD dans le bâtiment sont principalement liées à la mise en œuvre d'actions visant l'efficacité énergétique. Des programmes de coopération internationale pour le développement et la promotion de l'éco-construction sont en cours et visent à renforcer les lois et règles de construction au profit de l'éco-construction à travers l'intégration des aspects liés à l'éco-construction dans la réglementation tunisienne et la proposition de textes juridiques favorisant le développement des bâtiments éco-construits. En outre, une étude a été lancée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement pour la mise en place du Programme National Des Villes Durables en Tunisie<sup>11</sup>. Cette étude, qui est à sa dernière phase, a défini la promotion des constructions à meilleure empreinte écologique dans les villes comme un objectif stratégique s'inscrivant dans la vision de ville durable en Tunisie.

<sup>11</sup> Étude pour la mise en place du Programme National Des Villes Durables en Tunisie. Rapport Exécutif de la deuxième phase de l'étude: Projet (scénario) de programme national des villes durables en Tunisie : Modèle d'approche de transition de la ville tunisienne au statut de ville durable. Avril 2020.

### Marchés publics durables

Les marchés publics représentent plus de 20% du PIB en Algérie, entre 15 et 17% du PIB au Maroc et environ 13% du PIB en Tunisie. Ils constituent de fait un moteur important de l'économie dans ces pays.

En Algérie, les marchés publics sont régis par le code des marchés publics. Ce code ne comporte pas d'exigence spécifiques pour l'acquisition de produits ou service circulaires/ durables. La commande publique pour de tels produits et services est pratiquement inexistante, exception faite du secteur des énergies renouvelables où la commande est importante au regard du nouveau plan d'action du gouvernement qui prévoit la mise en œuvre d'un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables, et à une moindre mesure, pour quelques programmes pilotes d'efficacité énergétique.

Au Maroc, la commande publique est régie par la réglementation relative aux marchés publics qui a introduit, en 2013, des exigences liées à la protection de l'environnement ainsi qu'au développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Cependant, il semble que ces exigences ne sont pas suffisantes pour dynamiser un marché public des produits et services durables dans la mesure où le volume de la commande publique, en dehors des énergies renouvelables, reste limité. Cette situation est appelée à évoluer au regard de la récente SNDD qui prévoit la mise en œuvre d'une démarche d'exemplarité au sein de la fonction publique en matière de promotion du développement durable et ceci à travers les achats publics durables, l'éco responsabilité de l'Etat et sa responsabilité sociale et sociétale. Par ailleurs, L'étude menée, en 2019, par le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement et l'ONUDI, dans le cadre du Global Cleantech Innovation Programme Maroc (GCIP), a révélé que les procédures actuelles d'achats du secteur public favorisent plutôt des entreprises déjà bien installées, même si leurs produits seraient moins innovants, que les startups vertes.

La Tunisie a élaboré, en 2012, dans le cadre de la mise en œuvre des exigences du développement durable, un plan d'action national des achats publics durables (PANAPD) qui a abouti à la publication du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant révision de la réglementation des marchés publics<sup>12</sup>. Ce nouveau texte a introduit certaines dispositions afin d'encourager et renforcer la durabilité des achats dans la commande publique. Le PANAPD a retenu six secteurs prioritaires pour la mise en œuvre du dispositif d'APD 2012 à savoir le bâtiment (construction et aménagement), équipements administratifs, matériels informatiques, meubles, nettoyage, alimentation. Le nouveau PANAPD (2019-2023) préconise, la mise en œuvre du dispositif APD, dans un premier temps, dans deux secteurs, notamment le secteur du bâtiment et le secteur de l'informatique avant d'être généralisé aux six secteurs prioritaires précités. Les objectifs du nouveau PANAPD est d'atteindre un taux d'APD de 60% pour les 2 secteurs prioritaires à la fin de 2023 et le taux des APD dans tous les secteurs prioritaires confondus devrait atteindre 50% en 2025. Le nouveau PANAPD propose en outre l'introduction dans la réglementation des marchés publics, d'éléments susceptibles de faciliter la durabilité des achats publics.

<sup>12</sup> Actualisation du Plan d'Action National des Achats Publics Durables et proposition d'un texte juridique portant réglementation des marchés publics durables. Rapport de synthèse de la Phase 1, page 5. Avril 2019.

## La consommation privée

Les marchés nationaux privés de produits et services circulaires/ durables (produits bio, bâtiments verts, tourisme écologique, etc.) dans les trois pays est très faible. Les consommateurs sont peu sensibilisés et très mal informés des avantages des produits et services durables et par conséquent ils n'en expriment pas le besoin et la demande du marché reste faible. Le caractère écologique ou durable d'un produit est très rarement utilisé comme argument de vente. Dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et la démolition, des transports ; les investissements dans des produits et services durables restent faibles en raison de la faiblesse des marchés.

En Algérie, l'alimentation représente en moyenne 42% du budget des ménages algériens, et concerne essentiellement des produits de base peu transformés. L'état subventionne certains de ces produits tels que la baguette, la farine, la semoule, le lait et à moindre mesure l'huile et le sucre. Leur prix reste assez bas ce qui favorise le gaspillage. En dehors de l'alimentation, avec l'augmentation des prix des équipements domestiques neufs, les citoyens à revenus modestes se sont orientés vers les produits d'occasion qui peuvent être acquis auprès des réparateurs de ces équipements. L'acquisition d'équipements informatiques ou de communication d'occasion est également en augmentation.

Au Maroc, l'étude relative à la promotion de l'entrepreneuriat vert, menée dans le cadre du programme SwitchMed, a révélé quelques freins à la consommation responsables au niveau national comme par exemple les habitudes conservatrices du consommateur marocain qui n'est pas prêt à adopter de nouveaux produits et services verts qui sont souvent innovants et impliquent parfois de nouvelles habitudes de consommation. En plus, les produits et services verts sont généralement plus chers que leurs concurrents conventionnels. La demande de marché sur les services et produits circulaires/durables provient plutôt d'une clientèle internationale plus sensibilisée notamment pour les produits bio et l'écotourisme.

En Tunisie, le marché des produits agricoles biologiques a connu une évolution remarquable à l'exportation pour contribuer à hauteur de 14% dans la valeur globale des exportations agro-alimentaire en 2018. Ces exportations sont dominées à plus de 97% par l'huile d'olive et les dattes<sup>13</sup>. Quant au marché national, la demande sur les produits bio est faible et commence à peine à se développer. En matière de tourisme, bien que la demande du marché national pour un tourisme alternatif, notamment l'écotourisme et l'agritourisme, reste faible, la demande internationale est en pleine croissance. Enfin, selon les études réalisées par l'Institut National de la Consommation, le rythme de croissance de la consommation s'est rétracté depuis l'année 2005 en raison de la conjoncture économique nationale et internationale. En période de crise, les consommateurs tunisiens ont plus tendance à privilégier les articles d'occasion et la réparation au détriment de l'achat du neuf dans l'objectif de contrôler leurs dépenses<sup>14</sup>. Ce type de comportement peut être un atout pour l'économie circulaire qui vise à prolonger la durée de vie des équipements.

<sup>13</sup> Le secteur de l'agriculture biologique en chiffres. <http://www.onagri.tn/uploads/images/filieres/bio/mai2019/Fiche-indicateur-BIO-MAI2019.pdf>

<sup>14</sup> Les changements des modes de consommation en Tunisie, Institut National de la Consommation, 2013, page 79.



## Climat d'investissement et financement des entreprises vertes et circulaires

D'un point de vue général, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont classés respectivement à la 157<sup>ème</sup> ; 53<sup>ème</sup> et 78<sup>ème</sup> position mondiale dans le classement de la facilité de faire des affaires (Doing Business 2020) de la Banque Mondiale. Le temps nécessaire pour les démarches administratives de création d'une entreprise et de l'ordre de 17 jours pour l'Algérie, 9 jours pour le Maroc et 8 jours pour la Tunisie d'après The Global Competitiveness Report 2019.

En matière de financement, l'accès des nouvelles entreprises aux financements reste assez difficile, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont classés respectivement à la 81<sup>ème</sup> ; 61<sup>ème</sup> et 109<sup>ème</sup> position dans l'accès des PME aux crédits selon le The Global Competitiveness Report 2019.

Il existe une multitude de programmes, de subventions, d'avantages fiscaux et financiers pour stimuler et soutenir la création et le développement d'entreprises et de startups mais ces dispositifs ne sont pas spécifiquement dédiés aux entreprises vertes et circulaires.

Les mécanismes et mode de financement s'appuient principalement sur le secteur bancaire. Le marché boursier, le capital-risque et le financement non-bancaire en général, est assez peu développé. Les autres types de financement comme le crowdfunding ; le Business Angel ; les réseaux de financement et parrainage commencent à émerger. La Tunisie a promulgué, en aout 2020, la loi sur le crowdfunding et au Maroc, la loi pour ce mode de financement a été adoptée, en février 2020, par la chambre des représentants.

En Algérie, Il existe des dispositifs d'aide à la création d'activité, tels que les dispositifs ANSEJ ; CNAC ; ANGEM qui soutiennent la création de nouvelles entreprises de petites tailles en offrant des avantages multiples tels que des exonérations fiscales, des prêts bancaires avec des taux d'intérêt bonifiés, des aides financières non remboursables ainsi que la formation et l'accompagnement des porteurs de projet. Il existe en outre, le dispositif ANDI qui s'adresse aux PME en phase de réalisation, d'exploitation ou d'extension et offre également des avantages fiscaux et financiers tels que l'exonération de taxes et prêts bancaires à taux bonifiés. Par ailleurs, le secteur de l'agriculture et de l'élevage bénéficie de crédits d'exploitation et d'investissement bonifiés, des exonérations fiscales ainsi que des subventions dans le cadre des programmes de soutien aux filières prioritaires. L'agriculture biologique bénéficie, en outre, d'une subvention complémentaire. Tous ces dispositifs sont financés par les fonds de l'état.

Au Maroc, de différents mécanismes et modes de financement sont prévus afin de promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des PME. L'état accorde des subventions, des prêts financiers, des cofinancements bancaires, des garantis de dette bancaire, des avances sans intérêts et des dons à travers quelques agences de gestion telles que Maroc PME et la Caisse Centrale de Garantie (CCG). Ces mécanismes de financements sont alimentés par le fond «Green Innov Invest» (GNII) spécialement dédié pour l'entrepreneuriat vert ; le «Fonds Innov Invest» (FII) ; le « Fonds de Développement Industriel et des Investissements» (FDII); « Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social » et,

récemment crée, le « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat ». Il existe également une ligne de financement de l'énergie durable dénommée « MorSEFF », soutenu par l'UE et développée par la BERD, destinée aux entreprises privées marocaines, et l'« OCP Innovation Fund For Agriculture » qui est un fond d'investissement dédié à la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie.

La Tunisie a facilité le démarrage d'une entreprise en fusionnant plusieurs services dans un guichet unique et en réduisant les frais<sup>15</sup>. Dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des PME, l'état prévoit des primes, des incitations financières et fiscales, des participations au capital. Ces avantages sont financés par le fond tunisien de l'investissement et gérés par l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (API). Les financements des entreprises est assuré principalement par le secteur bancaire qui compte un grand nombre d'établissements, publics et privés, de diverses natures, dont des banques résidentes et non résidentes et des établissements financiers (établissements de leasing ; sociétés de factoring, banques d'affaires). Les crédits accordés sont garantis par la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR)<sup>16</sup>. Plusieurs fonds interviennent pour aider les promoteurs qui cherchent à financer leurs projets, notamment, le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM), le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI), le Fonds Spécial de Développement Agricole et de la Pêche (FOSDAP).

### **Programmes et des plates-formes spécifiques (incubateurs / accélérateurs)**

En matière d'incubation à l'entrepreneuriat vert, en dehors des programmes pilotes, notamment ceux assurés dans le cadre de la coopération internationale, il n'existe pas de programmes permanents pour la promotion de l'économie verte et circulaire.

En Algérie, l'incubation est assurée par l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation (ADPIPME) qui, avec ses centres d'appui et de conseil et de pépinières d'entreprises, a pour mission d'encourager l'émergence, la croissance et la pérennisation des PME en offrant des services d'accompagnement des porteurs de projets, d'incubation et d'hébergement des PME en phase de création et d'appuyer l'innovation. En outre, les dispositifs tels ANSEJ, CNAC, ANGEM assurent des activités de formation et d'accompagnement des porteurs de projets. Il existe également des incubateurs et espace de coworking privés offrant des services de soutien similaires ainsi que des associations.

Au Maroc, à côté de l'agence publique « Maroc PME » et la CCG qui sont les principales structures d'appui aux porteurs de projets offrant des subventions pour les entreprises vertes et circulaire notamment pour la formation, l'accompagnement, l'assistance technique ou l'investissement, il existe un grand nombre d'organismes d'accompagnement publiques et privés qui s'adressent aux micro-entreprises, coopératives, startups, entreprise en développement, auto-entrepreneurs...). Ces organismes s'appuient sur des financements nationaux et internationaux dans le cadre des programmes de coopération. Parmi les programmes spécifiques à l'entrepreneuriat vert, il y a le programme « CleanTech », initié en 2016, programme

<sup>15</sup> Doing Business 2020. Comparing Business Regulation in 190 Economies. The World Bank. Page 124.

<sup>16</sup> Stratégie nationale d'inclusion financière (2018-2022). Page 13 et 14.

mené conjointement par le Ministère délégué chargé de l'Environnement, l'ONUDI et d'autres partenaires nationaux, et le programme Ecostart, initié en 2020, et porté par la GIZ, l'Agence Maroc PME et l'Agence AMEE et dans le cadre du programme PACC de coopération Maroc-Union Européenne.

En Tunisie, l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) a créé un guichet unique pour faciliter l'accomplissement des formalités administratives et légales<sup>17</sup>. L'APII dispose d'un Centre de Soutien à la Création d'Entreprise (CSCE) qui gère le Réseau National des Pépinières d'Entreprises (RNPE), composé de 28 pépinières, offrant des services de formation, d'accompagnement, d'assistance technique, d'hébergement des entreprises et des aides financières pour les porteurs de projets. Des services similaires sont également offerts par l'agence de promotion de l'investissement agricole (APIA)<sup>18</sup> afin de promouvoir l'agriculture ainsi que l'agriculture biologique. Il existe en outre une multitude d'organismes d'accompagnement, publics et privés, ainsi que des programmes d'appui<sup>19</sup> qui s'adressent aux porteurs de projets, micro-entreprises, startups, entreprise en développement dans les domaines des TIC, industrie, service, agriculture, entrepreneuriat social, innovation, artisanat... Ces organismes et programmes s'appuient sur des financements nationaux et internationaux notamment dans le cadre des programmes de coopération (ONUDI, GIZ, Switchmed...). Citons, à titre d'exemple, les programmes d'appui tels que le programme « Souk At-tanmia » qui prévoit une aide spécifique aux projets écologiques<sup>20</sup>, le programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin « RAIDA »<sup>21</sup>, le programme d'entrepreneuriat vert de l'initiative SwitchMed exécuté par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET)<sup>22</sup>.

### **Disponibilité des ressources humaines (main-d'œuvre qualifiée)**

Les taux de chômage dans les trois pays du Maghreb sont relativement élevés (11,2% en Algérie, 10,2% au Maroc et 14,9% en Tunisie), le chômage des jeunes de 15 à 24 ans est encore plus élevé (29,9% en Algérie, 28% au Maroc et 33,8% en Tunisie). Le taux de chômage des diplômés est de 28,5% en Algérie ; 17,4% au Maroc et 27,8% en Tunisie. Ces statistiques montrent une grande disponibilité de la main d'œuvre locale qui n'est pas encore intégrée à l'économie et peut être créatrice de richesse si elle est adéquatement stimulée. Cependant, les rapports économiques (notamment ceux de la Banque Mondiale) indiquent un manque de qualification de la main d'œuvre par rapport à la demande du marché du travail. Par extrapolation, et à défaut d'étude spécifique, nous pouvons penser qu'il y a également un manque de qualification de la main d'œuvre pour assurer le développement d'une économie circulaire dans ces trois pays. Des enquêtes menées auprès des dirigeants d'entreprises montrent qu'il est plus difficile de trouver des employés qualifiés dans ces trois pays comparativement aux pays développés. De même, ces dirigeants estiment que les diplômés universitaires disposent moyennement des compétences nécessaires aux entreprises selon The Global Competitiveness Report 2019.

### **Innovation, R&D**

Les taux d'innovation (pourcentage de personnes impliquées dans des activités entrepreneuriales récentes qui indiquent que leur produit ou service est nouveau pour au moins certains clients et que peu/pas d'entreprises offrent le même

<sup>17</sup> <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/home.asp>

<sup>18</sup> <http://www.apia.com.tn/presentation.html>

<sup>19</sup> <https://www.mawalni.tn/>

<sup>20</sup> <http://www.soukattanmia.org/>

<sup>21</sup> <http://www.femmes.gov.tn/programmes-et-projets/>

<sup>22</sup> <http://www.citet.nat.tn/Portail/economie-verte.aspx>

produit), qui mesurent à quel degré les projets entrepreneuriaux sont innovants, sont de 11,48 % pour l'Algérie, 14,88% pour le Maroc et 32,17% pour la Tunisie (moyenne mondiale de 26,26% en 2018). Ceci montre que les algériens et les marocains sont plus conservateurs et optent pour des business modèles plus classiques ayant moins de risques d'échec, comparés aux tunisiens ou à la moyenne mondiale.

Par ailleurs, en matière de capacité d'innovation, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont classés 86<sup>ème</sup> ; 81<sup>ème</sup> et 92<sup>ème</sup> sur 141 économies dans le monde. Les dépenses en recherches et développements sont faibles et varient de 0,5 à 0,7 % du PIB (The Global Competitiveness Report 2019).

### Technologies et infrastructures disponibles

D'après les notations et les classements ci-dessus, il semble que l'infrastructure de transport est nettement mieux développée au Maroc et les TIC sont plus présents en Algérie.

Il existe cependant une disparité dans la disponibilité des infrastructures et technologies entre les grandes villes et les petites villes et villages isolés. Les premières sont nettement mieux équipées que les seconds.

Notation et classement en matière d'infrastructure  
(selon the global competitiveness report 2019)

	Algérie		Maroc		Tunisie	
	Classement	Score	Classement	Score	Classement	Score
Transport	94	43,4	41	60,0	101	41,8
Utilité (électricité et eau)	73	84,2	70	85,3	74	83,7
Adoption des TIC	76	52,7	97	46,2	83	50,9
Total infrastructure	82/141	63,8/100	53/141	72,6/100	85/141	62,7/100



**Mentalité entrepreneuriale**

La mentalité entrepreneuriale peut être profilée sur la base des statistiques de l'auto-emploi dans les différents pays ainsi que sur la base des indicateurs élaborés, dans le cadre du «Global Entrepreneurship Monitor» (GEM), par «GEM Consortium», et dont les différentes enquêtes ont abouti aux résultats ci-dessous :

Items	Algérie (2013)	Maroc (2018/19)	Tunisie (2015)	Moyenne mondiale (2018/19)
Pourcentage de la voie de bonnes opportunités pour démarrer une entreprise dans la région où elles vivent	61,86	57,66	48,79	53,65
Pourcentage de la population qui indique que la peur de l'échec les empêcherait de créer une entreprise	32.95	42.52	40.25	41.74
Pourcentage de la population qui sont des entrepreneurs latents et qui ont l'intention de créer une entreprise dans les trois ans	36.02	41.93	28.80	23.72
Pourcentage de la population qui est soit un entrepreneur naissant, soit un propriétaire-directeur d'une nouvelle entreprise (TEA)	4.89	11.40	10.13	12.81
Indice de motivation: personnes impliquées dans les TEA motivées par l'opportunité d'amélioration, divisé par le pourcentage des TEA motivé par la nécessité	2.92	1.32	3.56	2.72
Pourcentage de la population qui est d'accord avec l'affirmation selon laquelle, dans leur pays, les entrepreneurs prospères reçoivent un statut élevé	84.23	68.37	72.10	72.92
Pourcentage de la population qui est d'accord avec l'affirmation selon laquelle, dans leur pays, la plupart des gens considèrent la création d'entreprise comme un choix de carrière souhaitable	79.59	81.42	71.10	65.66

En Algérie, bien que le salariat constitue la forme d'emploi dominante et touche 69,8% de la population occupée, la culture de l'entrepreneuriat est assez présente dont la mesure où 3 occupés sur 10 ont créé leurs propres emplois. D'après l'enquête GEM, la création d'activité est beaucoup plus motivée par les opportunités d'amélioration que par nécessité. Près de 62% de la population en âge de travailler pensent qu'il y a de bonnes opportunités pour démarrer une entreprise dans leurs régions, mais près de 36 % seulement ont l'intention de démarrer une activité dans les 3 prochaines années pourtant la peur de l'échec est moins importante par rapport aux pays de la région. L'entrepreneuriat jouit d'une forte considération sociale et représente un bon choix de carrière.

Au Maroc, l'examen des statistiques de l'emploi élaboré par le HCP en 2019 montre que le taux de l'auto-emploi est de 40,8% par rapport à la population active occupée, ce taux est de 55,7 % en milieu rural et de 32,8% en milieu urbain. Ces taux révèlent que la culture de l'entrepreneuriat est assez présente dans le paysage économique du Maroc et qu'elle est plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette tendance peut s'expliquer par le fait qu'en milieu rural il y a moins d'opportunités d'emploi, en tant que salarié, qu'en milieu urbain. Par ailleurs, d'après l'enquête GEM, la création d'activité est plus motivée par les opportunités d'amélioration que par nécessité. Près de 58% de la population en âge de travailler pensent qu'il y a de bonnes opportunités pour démarrer une entreprise dans leurs régions, et près de 42 % ont l'intention de démarrer une activité dans les 3 prochaines années pourtant la peur de l'échec est plus importante par rapport aux pays de la région. L'entrepreneuriat jouit d'une bonne considération sociale et représente un très bon choix de carrière.

En Tunisie, l'examen des statistiques de l'emploi établies lors du dernier RGPH<sup>23</sup> montre que le taux de l'auto-emploi (indépendants et patrons) est de 18,9 % par rapport à la population active occupée, cette proportion est du même ordre aussi bien en milieu urbain (18,8%) qu'en milieu rural (19,3%). Ces taux révèlent que la culture de l'entrepreneuriat n'est pas très présente dans le paysage économique de la Tunisie et que la tendance vers le salariat est beaucoup plus marquée avec un taux de 78,0 % par rapport à la population active occupée. Pourtant, plus de 71% des tunisiens considèrent la création d'une entreprise comme un choix de carrière souhaitable selon l'enquête GEM menée en 2015. Par ailleurs, l'examen des résultats de l'enquête GEM précitée montre que près de 49% des tunisiens estiment qu'il y a de bonnes opportunités pour démarrer une nouvelle entreprise dans leurs régions mais plus de 40% ont peur de l'échec. Près de 29% des tunisiens sont des entrepreneurs latents qui ont l'intention de créer une entreprise dans un avenir proche (3 ans). En outre, d'après cette même enquête, au regard de l'index de motivation, la création d'entreprise est beaucoup plus motivée par des opportunités d'amélioration (amélioration de revenu, indépendance) que par nécessité, conditionnée par l'environnement social et économique du pays (taux de chômage élevé, instabilité de l'emploi, faible niveau de rémunération et l'exclusion sociale).

### **Connaissance et sensibilisation à la durabilité et à l'économie circulaire**

Les consommateurs de la région Maghrébine sont très peu informés des avantages des produits et services de l'économie circulaire et de l'impact de leurs consommations sur l'environnement et les ressources.

Le consommateur algérien a une perception négative des produits recyclés, car supposés contaminés ou de mauvaises qualités, ainsi que des produits déjà utilisés (comme les textiles, les équipements domestiques, les meubles).

Les consommateurs marocains, réputés conservateurs dans leurs choix, ne sont pas prêts à adopter rapidement de nouveaux produits et services verts et innovants qui impliquent, parfois, de changer de comportement de consommation, ce qui a pour effet de retarder l'émergence du marché de produits et services durables.

<sup>23</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014. Institut National de la Statistique. 12/2017. Pages 27; 81; 82.

En Tunisie, le concept de l'entrepreneuriat vert n'est pas commun pour la majorité de la population et aussi mal connu par les entrepreneurs tunisiens. Certains acteurs économiques estiment que l'économie verte et sociale n'est pas considérée comme une priorité par les pouvoirs publics. Il existe donc un important défi culturel pour le développement de l'entrepreneuriat vert<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> La promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation sociale en Tunisie. SCP/RAC, programme SwitchMed, 2017. Page 17

### Formation professionnelle et éducation

En Algérie, il existe des cursus de formation diplômante et qualifiante, aussi bien dans les établissements publics que privés, qui peuvent répondre aux besoins de l'économie circulaire, notamment dans le domaine des énergies renouvelables ; de l'efficacité énergétique ; de la gestion des déchets ; de l'eau et l'assainissement ; de l'environnement et le développement durable.

Au Maroc, les établissements de formation publiques et privés offrent des formations de niveau licence et master dans différents domaines en relation avec l'économie circulaire, notamment des filières telles que la valorisation des ressources naturelles, la protection de l'environnement, l'énergétique, l'eau et développement durable, gestion de l'Assainissement, exploitation durable et valorisation du milieu marin, etc.<sup>25</sup> et aussi des formations d'ingénieur en éco-conception, ingénieur en construction d'éolienne etc.<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> <https://www.etudesamaroc.com/formation-universitaire-p1-23.html>

<sup>26</sup> <https://www.guide-metiers.ma/>

En Tunisie, en matière de qualification dans le domaine de l'économie verte, le système de formation tunisien comporte un dispositif de formation professionnel et universitaire assurant la formation initiale et la formation continue et s'appuyant sur des organismes de formation publiques et privés. Ces dispositifs offrent peu de formations initiales et diplômantes spécifiquement dédiées à l'économie verte, mais les cursus de formation comportent, dans beaucoup de spécialités, des modules de formation en relation avec l'économie verte. Par contre, les organismes de la formation continue disposent d'une offre diversifiée liées à la protection de l'environnement et l'économie des ressources (eau et eaux usées, déchets, efficacité énergétique, énergie renouvelables, agriculture biologique...)<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Etude sur les compétences pour les emplois verts en Tunisie. Programme MDGF YEM, 2011. Page 41.

### Clientélisme, corruption

Selon l'indice de perception de la corruption 2019<sup>28</sup> établi par Transparency International, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont respectivement classés aux 106; 80 et 74 positions mondiales sur 180 pays avec des scores de perception de la corruption du secteur public de 35; 41 et 43 respectivement (un score de 100 signifie que le pays est très peu corrompu). Cela signifie que la corruption est assez présente dans les 3 pays. En Algérie, depuis 2019, beaucoup de dirigeants politiques et de hauts responsables ont été poursuivis pour corruption. Les 3 pays sont en amélioration constante de leurs dispositifs juridiques et institutionnels de lutte contre la corruption.

<sup>28</sup> [https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2020/01/2019\\_CPI\\_Report\\_FR.pdf](https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2020/01/2019_CPI_Report_FR.pdf)

### Égalité des sexes

En Algérie, l'entrepreneuriat masculin représente 30,9% de la population masculine occupée alors que l'entrepreneuriat féminin ne représente que 19,0% de la population féminine occupée. Ce constat s'explique par la préférence des femmes pour un emploi rémunéré stable essentiellement dans le secteur public (64,1% de l'emploi féminin total).

Au Maroc, et selon les données du HCP, le taux d'activité des femmes était, en 2019, de 22,1%. Cette faible participation des femmes sur le plan économique s'explique par plusieurs facteurs notamment le poids des rôles sociaux associés aux femmes. En effet, selon les enquêtes du HCP, près de la moitié des femmes inactives le sont en raison de la nécessité de s'occuper de leur foyer et des enfants.

En Tunisie, selon les données du RGPH, le taux de l'auto-emploi chez les femmes est de 18,8% par rapport à la population féminine active occupée, cette proportion est légèrement supérieure en milieu urbain (19,1%) qu'en milieu rural (17,6%) mais reste comparable, dans son ensemble, à celui des hommes.

Par ailleurs, sur le plan du genre, les enquêtes GEM précitées, ont abouti aux résultats ci-dessous :

Items	Algérie (2013)	Maroc (2018/19)	Tunisie (2015)	Moyenne Mondiale (2018/19)
Pourcentage de femmes ayant créé une entreprise divisé par le pourcentage équivalent de leurs homologues masculins	0,51	0,51	0,36	0,71
Pourcentage de femmes ayant créé une entreprise qui prétendent être motivées par l'opportunité plutôt que par nécessité divisé par le pourcentage équivalent de leurs homologues masculins	1,08	1,09	0,93	0,94

Ces résultats montrent que l'entreprenariat féminin est beaucoup moins dynamique que celui des hommes (ratio autour de 0,5). En outre, il existe des similitudes entre la motivation des femmes pour la création d'entreprise avec celle des hommes (ratio autour de 1). Cela signifie que, d'une manière générale, les femmes sont motivées par l'opportunité d'amélioration plutôt que de ne trouver aucune autre option de travail (nécessité); et que le principal facteur de participation à cette opportunité est d'être indépendantes ou d'augmenter leurs revenus, plutôt que de simplement maintenir leur revenu.



Points communs qui s'appliquent dans toute la région

## Forces

- Les 3 pays de la région ont signé ou adhéré à la majorité des traités, conventions, protocoles internationaux relatifs à la protection de l'environnement et au développement durable. Ils sont donc en cours de transposition de leurs engagements internationaux au niveau national (régional)
- Les 3 pays de la région ont élaboré un cadre juridique et institutionnel favorable à la protection de l'environnement et au développement durable
- Les 3 pays ont développé des stratégies, plans et programmes qui intègrent les fondements de base de l'économie circulaire (Stratégies nationale de développement durable, stratégie de réduction et valorisation des déchets, plans d'action nationaux sur les MCPD, programme de développement des EnR et de l'EE)
- Des institutions spécifiquement dédiées à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, aux énergies renouvelables et à la promotion des PME
- Incitations financières et fiscales pour la création et le développement des PME
- Subventions pour la mise en place de systèmes de management normalisés de l'environnement et de l'énergie ISO 14001 et ISO 5001
- Un capital naturel favorable au développement de l'énergie solaire
- Un capital naturel et un patrimoine culturel favorable au développement d'un tourisme alternatif, notamment l'éco-tourisme
- Le développement des partenariats publics-privés dans plusieurs domaines notamment l'eau, l'énergie, les transports, etc.
- Une offre de formation initiale et continue, publique et privée, diplômante et qualifiante, variée dans les domaines de l'eau, l'énergie (EnR et EE), l'environnement, du développement durable, la gestion des déchets, etc.
- Un niveau satisfaisant d'infrastructures d'affaires (transport, utilités, TIC) dans les grandes villes

## Faiblesses

- Un manque de synergie, entre les différentes institutions, programmes et instruments législatifs, etc., qui freine l'émergence de l'économie verte et l'éco-entrepreneuriat
- L'accès aux financements reste difficile, malgré les différents modes et mécanismes de financement mis en place et les différents fonds de soutien institués dans les 3 pays.
- Le secteur non bancaire, formé par le marché boursier, le capital-risque et le financement non-bancaire en général, est assez peu développé.
- Les autres types de financement comme le crowdfunding et le Business Angel sont également peu développés.
- Les marchés nationaux en produits et services durables notamment dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, du bâtiment, des transports, les produits des industries manufacturières (textile, ameublement...) etc., restent faibles.
- Manque, de sensibilisation des consommateurs aux avantages économiques et écologiques des produits et services durables
- Manque de labels de qualité des produits et services circulaires/durables ainsi qu'un manque de visibilité des labels déjà existants.
- Une faible sensibilité du secteur économique aux MCPD
- Le manque de contrôles rigoureux du respect des dispositions législatives et réglementaires existantes relatives à l'environnement, l'eau et l'énergie et la gestion des déchets, etc. par manque de ressources humaines et matérielles.
- Un manque dans le cadre juridique relatif à la REP qui freine l'organisation des filières d'élimination des déchets (bien que la Tunisie a déjà organisé 4 filières).
- Faible capacité d'innovation et une dépense publique dans la recherche et le développement très limitée ne dépassant pas les 0,7% du PIB.
- Les entrepreneurs manquent d'information sur les potentialités et opportunités des secteurs verts.
- Procédures administratives lourdes et complexes pour l'obtention des agréments et autorisations, notamment

- Un secteur de l'agriculture biologique en plein essor avec un développement du cadre juridique permettant la certification et le contrôle des produits bio.
- Disponibilité d'un capital humain important, notamment un gisement de jeunes diplômés non encore intégré à l'économie, qui peuvent bénéficier des programmes et concours internationaux destinés aux entrepreneurs verts et accroître ainsi leurs capacités d'action dans l'économie circulaire.
- Une population jeune en quête d'opportunités d'emploi
- Un potentiel de marché (interne) du réemploi, de la réparation (reconditionnement) et de la réutilisation qui peut être facilement développé pour répondre aux besoins des consommateurs
- Un nombre important de structures d'appui à l'entrepreneuriat tels que les incubateurs, accélérateurs, pépinières d'entreprises, réseaux, associations, espaces de coworking, publiques et privées, se sont développées et renforcées ces dernières années et peuvent être exploités pour accompagner les porteurs de projets verts

- celles concernant les établissements classés pour la protection de l'environnement.
- La bureaucratie et la corruption, à tous les niveaux, ainsi que le manque de transparence dans l'attribution des marchés publics freinent le développement d'un environnement des affaires sain et décourage l'entrepreneuriat.
- Manque d'un système d'information économique pour aider les entreprises dans le développement de leur business modèle. Les informations disponibles, relatives aux impacts économiques, sociaux et environnementaux des modes conventionnels de production, ne sont pas suffisamment pertinentes pour déterminer les avantages du passage vers des modes de consommation et production durable.
- Le secteur informel, du recyclage des déchets par exemple, constitue une forme de concurrence déloyale qui peut décourager les entrepreneurs qui formalisent la création de leurs entreprises.
- Une culture entrepreneuriale peu développée, manque d'esprit d'initiative, de créativité, de maturité des projets et une préférence pour le salariat.
- La situation économique, sociale et institutionnelle n'offre pas suffisamment d'assurance contre les risques d'échec et l'entrepreneur doit offrir des garanties personnelles pour accéder aux financements ou en cas de liquidation judiciaire, ce qui augmente la prise de risque et freine les initiatives privées
- Un manque d'information et de communication autour des programmes d'appui à l'entrepreneuriat vert. Les promoteurs de projet sont souvent peu ou pas du tout informés sur les structures d'appui et les dispositifs de financement disponibles au moment de la préparation de leurs projets.
- Manque de coordination, de dialogue et de coopération entre les différents acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat vert : administration, entrepreneurs, institutions financières, organisations de la société civile, structures d'appui et autres acteurs travaillent souvent de façon indépendante voire isolée ce qui réduit leur efficacité.
- Inadéquation entre l'offre des organisations de services de soutien à l'entrepreneuriat et ce dont les entrepreneurs verts ont vraiment besoin.
- Les programmes d'appui à l'entrepreneuriat vert sont souvent initiés à titre pilote et donc limités dans l'espace et ponctuel dans le temps et n'offrent pas de continuité et de perspectives à long terme.
- Manque de mains d'œuvre qualifié dans le domaine de

l'EC et la qualification des diplômés ne correspond pas aux besoins du marché.

- Les marchés publics durables sont pratiquement inexistant exception faites de ceux relatifs aux énergies renouvelables.
- Manque de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action des MCPD
- Pas de taxe carbone
- Une très faible intégration des principes de l'EC dans le domaine industriel, notamment l'éco-conception, l'approvisionnement durable, la symbiose industrielle et l'économie de la fonctionnalité

## Opportunités

- Les nouveaux types de financement comme le crowdfunding et le Business Angel commencent à émerger dans la région notamment en Tunisie et au Maroc.
- Les secteurs de l'économie verte et circulaire, innovants et méconnus, présentent souvent l'opportunité de créer des marchés et de bénéficier d'un faible niveau de concurrence pour développer l'activité.
- Un dispositif réglementaire en faveur du développement des micro-entreprises dans la mesure où 20% de la commande publique de travaux, fournitures, études ou services leurs sera réservée.
- Les zones rurales faiblement développées et les zones isolées dans les 3 pays peuvent devenir une opportunité de développer des filières de l'économie circulaire mettant en valeur des ressources locales peu ou pas exploitées avec des retombées économiques non négligeables.
- Une implication de plus en plus importante de la société civile et une conscience environnementale grandissante grâce à l'accès à l'information, notamment, à travers les réseaux sociaux comme Facebook.
- Forte prise de conscience de la nécessité de diversifier davantage l'économie (diversification de l'offre touristique favorable au développement de l'écotourisme et l'agritourisme en Tunisie et au Maroc, diversification de tous les secteurs en dehors des hydrocarbures en Algérie) qui peut être profitable à l'économie circulaire.
- La proximité des marchés européens, plus sensibles

## Menaces

- Crise économique nationale ou internationale entraînant une instabilité dans les chaînes d'approvisionnement
- Pénurie de ressources dans la région et dans le monde et augmentation des prix des matières premières
- Pénurie d'eau, les pays de la région ont une disponibilité en ressources hydrique inférieure à 1000 m<sup>3</sup>/an/capita
- Accentuation des modes de consommation actuels entraînant une dégradation de l'environnement, du littoral et du milieu marin et impacts négatifs sur la qualité de vie des citoyens
- Perte des terres agricoles par l'érosion, la salinisation, et l'extension urbaine
- Marginalisation des stratégies de l'économie circulaire face aux autres priorités nationales
- Aggravation de la tendance à la surconsommation et au gaspillage
- Impacts négatifs de l'économie parallèle et affaiblissement des filières de récupération des déchets par le secteur informel
- Augmentation importante de la production des déchets et leur accumulation

aux produits durables, peut être profitable aux entreprises vertes de la région du Maghreb si ces entreprises arrivent à se positionner par rapport à la demande de ces marchés.

- Le faible taux de valorisation (recyclage, compostage, incinération) des déchets montre un potentiel important d'économie de ressources et des opportunités d'investissement dans ce secteur.
- Les 3 pays n'ont pas encore atteint l'autosuffisance alimentaire pour les produits de base tels que le blé, les oléagineux et le sucre, l'économie circulaire peut être une opportunité pour réduire la consommation de ces ressources en limitant les gaspillages et les pertes tout au long des chaînes d'approvisionnement.
- Les taxes sur les matières plastiques favorisent l'éco-conception et le recyclage de cette matière
- L'économie de ressources s'impose aujourd'hui un peu plus avec les déficits budgétaires dans les 3 pays qui doivent identifier des opportunités de rationalisation des dépenses, notamment à travers la rationalisation de l'utilisation des matières premières qui sont souvent importées.
- Des programmes de coopération internationale favorisant le transfert de savoir et savoir-faire dans les domaines de l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, l'économie des ressources naturelles et la protection de l'environnement, l'entrepreneuriat et l'économie verte.

- Références communes
- The Global Competitiveness Report 2019, Pr. Klaus Schwab, World Economic Forum, 2019
  - Doing Business 2020, International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2020

- Références pour l'Algérie
- Les comptes nationaux trimestriels au 1er trimestre 2020, Office National des Statistiques (ONS), juillet 2020
  - Le nouveau modèle de croissance, Ministère des finances, juillet 2016
  - Constitution de la république algérienne démocratique et populaire, mars 2016
  - PNAEDD, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Algérie, janvier 2002
  - Les politiques agricoles à travers le monde quelques exemples, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, France, 2014
  - Programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Ministère de l'Energie et des Mines, Algérie, 2011
  - Programme de développement de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030, Ministère de l'Energie et des Mines, Algérie, 2015
  - Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (SN GIZC) (2015-2030), Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement, Algérie, PAP RAC/ PAM, 2015
  - Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2016-2030 (SPANB), Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables, Algérie, 2016
  - Etats des lieux MCPD, Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement, SwitchMed, Algérie, 2016
  - Plan d'action national MCPD, Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement, SwitchMed, Algérie, 2016
  - Plan National Climat, Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables, Algérie, septembre 2019
  - Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république, Algérie, février 2020
  - Plan qualité tourisme Algérie, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Algérie, 2014
  - Code des marchés publics et des délégations de service public, Algérie, mars 2016
  - Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages, ONS, Algérie, mars 2014
  - Guide création d'entreprise, Agence Nationale des Déchets, Algérie
  - Activité, emploi & chômage en septembre 2015, ONS, Algérie
  - Répertoire des passerelles en formation professionnelle, Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, Algérie, 2019
  - Offres de formation licences, université Saad Dahlab Blida, Algérie, 2016
  - Agriculture biologique en Algérie : potentiel et perspectives de développement, Lamara HADJOU ; Foued CHERIET ; Abdelmadjid DJENANE, les cahiers du CREAD n°105/106-2013
- Références pour le Maroc
- Chiffres clés 2018, Haut Commissariat au Plan, Royaume du Maroc
  - La Constitution, édition 2011, Secrétariat Général du Gouvernement, Royaume du Maroc
  - Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2030, résumé exécutif, Octobre 2017, Royaume du Maroc
  - Le programme gouvernemental, Le Chef du gouvernement, Royaume du Maroc, avril 2017



- Le plan cadre national pour la consommation et production durables, programme SwitchMed, 2015
- Le plan d'action sectoriel décennal pour une agriculture et alimentation durable, programme SwitchMed, 2016
- Le plan d'action sectoriel décennal pour l'éco-construction et les bâtiments durables, programme SwitchMed, 2016
- Le Plan Maroc Vert, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Royaume du Maroc, mai 2009
- Stratégie Energétique Nationale Horizon 2030, Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Royaume du Maroc, 2009
- HALIEUTIS stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Royaume du Maroc
- Stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets, rapport de synthèse, mars 2019
- Plan Climat National à l'horizon 2030, Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Royaume du Maroc, 2019
- Etude sur l'entrepreneuriat vert au Maroc, Global Cleantech Innovation Programme Maroc, 2019
- Promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation sociale au Maroc, État des lieux et recommandations des parties prenantes, programme SwitchMed, 2017
- Global Entrepreneurship Monitor, 2019/2020 Global Report, the Global Entrepreneurship Research Association, 2020
- Guide des programmes de financement et d'accompagnement des entreprises au Maroc, FCS-CGEM, les guides du manager, 2014
- Principaux indicateurs du marché de travail relatifs à l'activité, à l'emploi et au chômage au titre du quatrième trimestre 2019, Haut Commissariat au Plan, Royaume du Maroc, 2020
- Diagnostic de croissance du Maroc, Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive, BAD-Gouvernement du Maroc-MCC
- Le guide de l'entrepreneur Green Tech au Maroc, Cluster Solaire-GIZ-Climate Innovation Center Maroc, Juillet 2017
- Le nouveau modèle de développement du Maroc, contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental, Royaume du Maroc, 2019
- Examen national de l'export vert du Maroc, étude de base de la CNUCED, UNCTAD/WEB/ DITC/ TED/ 2016/ 1, United Nations Publication, 2016

#### Références pour la Tunisie

- Les comptes de la nation. Agrégats & tableaux d'ensemble 2013- 2017. Méthodologie & principaux résultats. Edition 2019.
- Rapport annuel 2018, ETAP, page 19
- Constitution de la République Tunisienne. Journal Officiel de la République Tunisienne - 20 avril 2015
- Programme économique et social à l'horizon 2020. Feuille de route. Présidence du gouvernement. Version actualisée 2018.
- Stratégie nationale de développement durable (2015-2020). Ministère de l'environnement et du développement durable, 2015
- Etats des lieux sur les modes de production et de consommation durables en Tunisie. Rapport SwitchMed 2016
- Stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets (2006-2016). <http://www.anged.nat.tn/strategie-nationale-gestion-dechets.html>

- Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD. République Tunisienne. Juillet 2019
- H.E. Chebbi, J.-P. Pellissier, W. Khechimi, J.-P. Rolland. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.99. hal-02137636.
- Plan d'action national sur les modes de production et de consommation durables en Tunisie | 2016. Plan d'action décennal agroalimentaire 2016 – 2025
- La lettre de l'ONAGRI volume I, n°3, trimestre 3 - 2015
- Stratégie industrielle nationale à horizon 2016. Ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, 2008.
- Étude pour la mise en place du Programme National Des Villes Durables en Tunisie. Rapport Exécutif de la deuxième phase de l'étude: Projet (scénario) de programme national des villes durables en Tunisie : Modèle d'approche de transition de la ville tunisienne au statut de ville durable. Avril 2020.
- <http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/135-contenu-fr/environnement-en-tunisie/l-ecotourisme/260-etude-strategique-pour-la-promotion-de-l-ecotourisme-en-tunisie>
- Plan d'action national sur les modes de production et de consommation durables en Tunisie | 2016. Plan d'action décennal tourisme 2016 – 2025.
- Améliorer l'accès des pme aux marchés publics en Tunisie © OCDE 2019, page 7.
- Actualisation du Plan d'Action National des Achats Publics Durables et proposition d'un texte juridique portant réglementation des marchés publics durables. Rapport de synthèse de la Phase 1, page 5. Avril 2019.
- Le secteur de l'agriculture biologique en chiffres. <http://www.onagri.tn/uploads/images/filieres/bio/mai2019/Fiche-indicateur-BIO-MAi2019.pdf>
- <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/le-bio-en-tunisie-un-secteur-au-fort-potentiel-qui-peine-decoller>
- Les changements des modes de consommation en Tunisie, Institut National de la Consommation, 2013, page 79.
- Le guide de financement des PME. Centre de jeunes dirigeants d'entreprises. 2017. Page 12.
- <http://www.financini.org.tn>
- Stratégie nationale d'inclusion financière (2018-2022). Page 13 et 14.
- <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/home.asp>
- <http://www.apia.com.tn/presentation.html>
- <https://www.mawalni.tn/>
- <http://www.soukattanmia.org/>
- <http://www.femmes.gov.tn/programmes-et-projets/>
- <http://www.citet.nat.tn/Portail/economie-verte.aspx>
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014. Institut National de la Statistique. 12/ 2017. Pages 27; 81; 82.
- La promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation sociale en Tunisie. SCP/RAC, programme SwitchMed, 2017. Page 17
- Etude sur les compétences pour les emplois verts en Tunisie. Programme MDGF YEM, 2011. Page 41.
- Green entrepreneurship. A promising path towards a sustainable future in Tunisia and elsewhere. GIZ October 2014. Page 29.
- <http://www.emploi.gov.tn/fr/99/strategie-nationale-de-l-entrepreneuriat>
- Indicateurs de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2019. INS Tunisie, communiqué de presse P0201, février 2020.
- TUNISIE Diagnostic-pays systématique. Banque Mondiale (P151647), Juin 2015, page 57.
- Les problématiques de création et de pérennisation des entreprises en Tunisie. Note de synthèse. Page 9. API. Juin 2017.

- 
- Note de proposition du CAE N° IV. L'entrepreneuriat en Tunisie : état des lieux et recommandations. Mai 2018.
  - Policy Instruments in Support of Green and Circular Economy Entrepreneurs. Country Case – Tunisie. 15 February, 2018. Francesco Bolzonella. SwitchMed – Networking Facility. Page 8.
  - Rapport sur la gestion des déchets solides en Tunisie. GIZ Tunisie / SWEEP-Net / D-Waste. 2014.

---

# Clause de non-responsabilité

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de SCP/RAC et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

Retrouvez-nous sur [www.switchmed.eu](http://www.switchmed.eu)